



Le visa de court séjour Schengen : étranger en France pour 3 mois maximum

Actualité législative publié le **04/05/2025**, vu **129 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Le visa de court séjour Schengen : étranger en France pour 3 mois maximum + Forum juridique Légavox

Vous êtes étranger et vous souhaitez séjourner en France pendant moins de 3 mois ? Vous devez posséder un visa dit *de court séjour* (type C). Ce visa est commun aux pays de l'espace Schengen. Il permet de séjourner en France et dans les autres pays de l'espace *Schengen*, sauf exception. Il faut aussi détenir d'autres documents qui varient selon l'objet du séjour. Voici les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16146>

DE PLUS :

<https://www.welcometofrance.com/fiche/visa-court-sejour>

<https://france-visas.gouv.fr/visa-de-court-sejour>

FORUM JURIDIQUE LEGAVOX :

https://www.legavox.fr/forum/etrangers/immigration-en-france/cloture-demande-titre-sejour-privee_166650_1.htm?message=575527